



Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Facilitation de la République fédérale d'Allemagne (2020-2021)

Huitième Réunion du Conseil Directeur du PFBC et Dialogue Politique de Haut Niveau

8-11 décembre 2020, Kinshasa, République démocratique du Congo

Note d'information

Cher(e) Partenaire,

La Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en étroite collaboration avec la Présidence en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et la République Démocratique du Congo (RDC) organisent du **08 au 11 décembre 2020 à Kinshasa**, la 8e Réunion du Conseil Directeur du PFBC et ses réunions connexes.

Plusieurs événements parallèles des partenaires seront organisés tout au long de la semaine des réunions.

1. Atelier thématique des Experts : 8-9 décembre 2020

Des ateliers thématiques tenant lieu de segment technique des experts au Dialogue Politique de Haut Niveau seront organisés **les 08 et 09 décembre 2020** portant sur la préparation de l'Afrique centrale et ses partenaires d'une part à la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité, et la 26e Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et d'autre part, les Sommets UE-Afrique, UE-Chine et les congrès mondiaux de la biodiversité et des forêts. Des réflexions seront menées sur les engagements que les pays sont prêts à prendre pour contribuer au succès des négociations internationales, et d'autre part les revendications que ces pays formulent à l'attention de la Communauté internationale en vue de les aider à tenir leurs engagements seront énumérées.

2. Journée société civile du PFBC du 8 décembre 2020

En parallèle aux ateliers thématiques, **le 08 décembre 2020** se tiendra une **Journée Société Civile** du PFBC organisée par les Co-leaders CPR, CEFDHAC et ROSCEVAC du Collège de la Société Civile du PFBC. La Journée société civile du PFBC permettra de faire le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la première édition et élaborer la contribution des acteurs de la société civile sur les grands enjeux planétaires : Climat, Biodiversité et COVID 19. Il s'agira plus spécifiquement de :

- Analyser les actions mises en œuvre ou à planifier pour produire les impacts attendus de la mise en œuvre des recommandations issues de la 1ère édition de la Journée Spéciale du Collège de la Société Civile du PFBC ;
- Assurer une meilleure coordination des contributions des membres du Collège dans le processus d'élaboration d'une position commune des pays du bassin du Congo par rapport à la 15ème COP CDB et à la 26ème COP CCNUCC, ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Ndjamena et au dialogue politique ;
- Partager les idées sur ce qui pourrait être fait pour minimiser l'impact négatif de la pandémie du COVID 19 sur le secteur Forêt/Environnement et éventuellement, identifier des stratégies viables susceptibles d'aider les acteurs et parties prenantes dudit secteur à y obvier.

3. Journée des Programmes Régionaux du Bassin du Congo

Les réunions du PFBC ont toujours été l'occasion pour ses partenaires et assimilés d'organiser des side-events faisant la promotion de leurs activités ou abordant une thématique d'intérêt pour la conservation. Avec l'appui accordé par le Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC, Honorable Dr Christian Ruck, le Programme régional ECOFAC 6 est honoré d'organiser la première « **Journée des Programmes Régionaux du Bassin du Congo** » dans le cadre du PFBC, le **Mardi 8 Décembre 2020 de 12h00 à 15h00.**

“Avec ses ressources exceptionnelles en biodiversité et ses potentialités économiques en terre, sa démographie, ses ressources non renouvelables, les besoins agricoles, l'Afrique Centrale est à la croisée des chemins pour amorcer un modèle économique adapté aux besoins d'émergence économique, de la diversification des économies nationales et de l'intégration sous régionale. Ce contexte appelle des réponses concertées au niveau des diverses parties prenantes afin de parvenir à des consensus structurellement viables assurant à la fois des gains tant économiques que de Net Gain pour la biodiversité de la sous-région.”

Points principaux : Réforme de la CEEAC et Ressources Naturelles, l'intégration physique régionale, l'architecture institutionnelle, l'aménagement du territoire, la gestion de la biodiversité et sa valorisation, les landscapes/Paysages et territorialités des AP, les communautés locales, la coopération technique régionale et

international ; l'Eco sécurité dans la sous-région, les outils d'aide à la décision, les tourbières, le renforcement des capacités (liste non exhaustive).

4. Journée sur la transhumance du 9 décembre 2020

De même en parallèle aux ateliers thématiques, se tiendra le **09 décembre**, une journée sur la transhumance sur le suivi de la **mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména** sur la nécessité de façonner le cadre de la collaboration transfrontalière, la dynamique de la transhumance régionale en tenant mieux compte des questions de sécurité, de la gestion de la faune et de la flore sauvages et de la dégradation croissante des écosystèmes due au changement climatique.

Les cadres logiques programmatiques et les Feuilles de route budgétisées ci-joints aux présents documents sont le fruit d'un travail intensif réalisé de **mai à septembre 2020** par les Leaders et Coleaders des Blocs géographiques mis en place pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména. Les leaders de ces blocs géographiques sont : Bloc Ouest (GIZ - BSB Yamoussa), Bloc Centre (WCS), et le Bloc Est (APN). Les feuilles de route de ces blocs sont suite à une forte recommandation formulée par la réunion des Experts des pays concernés chargés du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména, tenue à Douala au Cameroun les 16 et 17 décembre 2019 à laquelle plusieurs ministres avaient pris une part active.

La Déclaration de N'Djaména avait été adoptée par les Ministres au cours de la conférence internationale sur la sécurité, la lutte anti-braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale, tenue à N'Djaména les 25, 26 et 27 janvier 2019.

Le présent side-event a pour objectifs :

- Consolider la plateforme de coordination des Blocs géographiques incluant les pays concernés ;
- Apporter des informations sur l'état des lieux de mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména, notamment les avancées réalisées dans les blocs géographiques, la situation sur les accords transfrontaliers relatifs à la transhumance, la lutte anti-braconnage, la sécurité, le développement communautaire et les aires protégées transfrontalières des pays concernés.
- Renforcer l'appropriation des résultats novateurs des travaux des blocs géographiques et le chapitre sur la transhumance dans l'État des Aires protégées d'Afrique centrale.
- S'accorder sur une approche harmonisée de monitoring, suivi et gestion de la transhumance.
- Identifier le contour institutionnel et les hypothèses appropriées à prendre en compte pour accompagner la mise en œuvre des investissements pays, particulièrement dans le volet Coordination et leadership régional

- Échanger et adopter les prochaines étapes dans le cadre du développement du programme d'investissement des pays qui servirait de socle pour la préparation de la conférence de N'Djaména 2, associée à la table ronde des bailleurs.
- Accélérer la mise en œuvre des feuilles de route des blocs géographiques et la fiche des actions politiques et diplomatiques du Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC.
- Tenir une réunion du CTSA du BSB Yamoussa pour le Bloc Ouest
- Tenir une réunion transfrontalière sur les accords transfrontaliers entre la RDC-RCA et RDC-Sud Soudan
- Promouvoir la collaboration entre l'Espace IGAD et l'Espace Afrique centrale.

5. Dialogue Politique de Haut Niveau – 10 décembre 2020

Dialogue Politique de Haut Niveau entre les partenaires financiers (réunis au sein du Collège des Bailleurs du PFBC) et les ministres des forêts/environnement/climat des pays d'Afrique centrale, les membres de la COMIFAC et de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC, Collège Régional du PFBC). Il aura lieu le **10 décembre 2020 dans l'après-midi**. Ce dialogue portera sur la position commune des pays de l'espace CEEAC/COMIFAC pour les forêts du bassin du Congo et leur périphérie en préparation aux grands événements majeurs internationaux qui urgent une participation en rang serré de l'ensemble des pays d'Afrique centrale et ses partenaires. Le Dialogue Politique de Haut Niveau sera précédé **dans la matinée du 10 décembre 2020** par une **réunion du Collège des Bailleurs** en parallèle à une réunion du Collège Régional.

6. 8^e Réunion du Conseil Directeur du PFBC - 11 décembre 2020

La huitième Réunion du Conseil Directeur du PFBC se tiendra le **11 décembre 2020** à Kinshasa, RDC. Elle sera présidée par le Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Honorable Dr Christian Ruck et Co présidé par le Président en Exercice de la COMIFAC, **Son Excellence Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun**.

Elle sera rehaussée par la présence effective des politiques, des Hauts Représentants de la CEEAC et de la COMIFAC, des Représentations diplomatiques et des Hauts représentants des Partenaires techniques et financiers.

Y prendront également part activement les représentants des sept collèges qui constituent le PFBC à savoir :

- * Collège régional du PFBC : CEEAC, COMIFAC et le Congo
- * Collège de la société civile du PFBC : CEFDHAC et ROSCEVAC
- * Collège des ONG internationales du PFBC : AWF etWWF
- * Collège du secteur privé du PFBC : ATIB, Earth Worms Foundation /TFT
- * Collège des bailleurs de fonds du PFBC : UE etUS

- * Collège scientifique et académique du PFBC : CIFOR et IRET
- * Collège des acteurs multilatéraux du PFBC : GVTC/ITTO, UNESCO/FAO

Ces représentants des collèges seront pour certains accompagnés de conseillers et d'autres membres des collèges du PFBC comme observateurs. La réunion rassemblera environ une centaine de participants.

Comme annoncé dans sa feuille de route, la Facilitation allemande du PFBC s'investit pleinement dans la consolidation des résultats déjà obtenus dans le cadre de la réforme de la gouvernance du PFBC, et s'appuie à ce titre pour son action sur le fonctionnement régulier du Conseil du PFBC et des Collèges des partenaires.

En effet, le cadre de coopération du PFBC, prévoit que le « Conseil du PFBC se réunisse deux fois par an. Ainsi, cette huitième réunion du Conseil Directeur permettra d'une part de consolider le renforcement de la gouvernance du PFBC et de constituer un cadre idéal pour promouvoir un dialogue élargi, et une coopération efficace entre toutes les parties prenantes au sein du partenariat dont le nombre de membres a considérablement augmenté depuis sa création. D'autre part, les membres du Conseil du PFBC feront également l'état des lieux de la coordination et de l'harmonisation des actions en faveur des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, et envisageront une meilleure articulation entre les stratégies de gestion durable des massifs forestiers d'une part, et des objectifs de développement économique dans la région d'autre part. Tout au long de la réunion, les membres du Conseil du PFBC pourront bénéficier d'espaces d'échange adéquats.

7. Note aux éditeurs

PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des États-Unis, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002 en réponse à la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui a appelé la communauté internationale à appuyer les efforts de conservation et de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, traduits dans la déclaration des Chefs d'État de Yaoundé 1999.

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo est membre des partenariats de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable. Comme partenariat de « Type2 », il s'agit d'un partenariat multi-acteurs permettant aux organisations membres de coopérer sur une base volontaire. Le PFBC comprend actuellement **119 membres** dont **10 pays d'Afrique centrale** et près d'une centaine de partenaires concernés par les écosystèmes des forêts du bassin du Congo : **CEEAC, COMIFAC, partenaires financiers, société civile du bassin du Congo, ONG internationales, organisations multilatérales, institutions de recherche et de formation, opérateurs du secteur privé.**

La coopération au sein du PFBC vise à soutenir cette vision commune des Chefs d'État d'Afrique centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC

7.1 Structure de coopération, de gouvernance du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

En conformité avec son caractère non-contraignant et volontaire, le PFBC ne dispose pas d'une structure institutionnelle formelle. Il est doté, au contraire, d'un ensemble de structures informelles :

- **Réunion des Parties du PFBC:** La Réunion des Parties du PFBC est "l'Assemblée générale" du Partenariat. Cette réunion a lieu dans l'un des États membres de la COMIFAC et elle réunit toutes les parties prenantes du PFBC.
- **Les Collèges du PFBC :** Les membres du PFBC sont regroupés au sein de sept collèges par types et par rôles d'acteurs : Collège Régional du PFBC - CEEAC, COMIFAC; Collège de la Société Civile du PFBC : Leaders : CEFDHAC et Community Rights Network (CRN) ; Collège des ONG Internationales du PFBC : Leaders : AWF et WWF ; Collège du Secteur Privé du PFBC : Leaders : ATIBT, TFT ; Collège des Bailleurs de Fonds du PFBC : Leaders : UE et US ; Collège Scientifique et Académique du PFBC : Leaders : CIFOR et IRET ; Collège des Acteurs Multilatéraux du PFBC : Leaders : FAO, GVTC (alternative – UNESCO).
- **Le Conseil Directeur du PFBC :** Le Conseil du PFBC est constitué de deux représentants issus de chaque collège du PFBC et il est présidé par le Facilitateur du PFBC.
- **La Facilitation du PFBC :** Le PFBC est piloté sur une base volontaire par l'un de ses membres, qui joue le rôle de Facilitateur dans la promotion d'un dialogue et d'une coopération efficace au sein du Partenariat. Le PFBC a été initialement facilité par les États-Unis de janvier 2003- décembre 2004, la France de janvier 2005 - octobre 2007, l'Allemagne d'octobre 2007-septembre 2010 et par le Canada de septembre 2010 à décembre 2012. Les États-Unis ont à nouveau assumé la Facilitation de mai 2013 à décembre 2015, l'Union européenne de janvier 2017- décembre 2018 et le Royaume de Belgique de janvier 2018-décembre 2019. La Facilitation du PFBC est maintenant assurée par la République Fédérale d'Allemagne.

7.2 Quel est le rôle du Conseil Directeur du PFBC ?

Le Conseil du PFBC est un forum pour la promotion d'une concertation efficace entre les partenaires. En réunissant les représentants des collèges (à raison de deux représentants pour chacun des sept collèges) ce Conseil permet de mettre en œuvre une expression et une prise en compte plus efficace des points de vue des différents types de partenaires qui composent le PFBC. Il a pour objectif de permettre

l'émergence de points de vue convergents sur les principales questions liées à la protection et à la gestion durable de ces forêts, y compris les problèmes les plus importants, les priorités et les efforts de promouvoir des actions concertées. Il permettra par ailleurs un suivi plus régulier des questions clés débattues par l'ensemble des partenaires.

Le Conseil se réunira deux fois par an (une fois lors des Réunions annuelles des Parties et une fois entre celles-ci). Il appuiera la Facilitation pour la préparation et le suivi des Réunions annuelles des Parties du PFBC.

Le Conseil fonctionnera de manière transparente et tous les partenaires du PFBC seront informés des résultats de toutes ses réunions.

7.3 Quels sont le rôle et les responsabilités des partenaires désignés par leurs pairs pour représenter, pour une période limitée, leur collègue au sein du Conseil du PFBC ?

Les membres du PFBC choisis par leurs collègues pour agir en tant que représentants de leur collègue doivent assurer la mise en place des échanges d'information opérationnels et efficaces entre les membres du collègue auquel ils appartiennent.

Au sein du Conseil du PFBC, ces représentants sont « la voix et les oreilles » de leurs collègues. Quand ils prennent part aux débats au sein du Conseil, ces représentants doivent agir en fonction des orientations décidées préalablement au sein du collègue auquel ils appartiennent. Ils doivent également fournir à tous les membres de leur collègue des comptes rendus fidèles de toutes les réunions du Conseil.

Compte tenu des responsabilités importantes qui incombent aux représentants des collèges, leur identification par leurs collègues au sein d'un collègue donné doit tenir compte de l'investissement non négligeable en temps et en ressources qui sera nécessaire pour remplir ce rôle de manière adéquate. Leurs responsabilités impliquent la participation à deux réunions du Conseil du PFBC par an, qui pourraient avoir lieu en Afrique centrale ou en Europe, ainsi que l'animation de la concertation au sein de leur collègue tout au long de l'année. Il est donc important de s'assurer que les représentants choisis soient à même de remplir pleinement ce rôle.

7.4 À quelle fréquence le Conseil et les collèges se réunissent-ils ?

Le Conseil se réunit deux fois par an, une fois lors des Réunions annuelles des Parties et une autre fois entre celles-ci.

Les collèges se réuniront physiquement au moins une fois par an, lors de la Réunion annuelle des Parties. Cependant d'autres rencontres peuvent être envisagées en

marge d'autres événements auxquels plusieurs membres d'un collège pourraient participer, tels que les conférences des parties des différentes initiatives pertinentes du système des Nations Unies, certaines réunions régionales, etc. La fréquence des rencontres dépendra certainement des différents collèges. Les collèges ne se réuniront pas nécessairement systématiquement avant chaque réunion du Conseil du PFBC. L'important est qu'ils se concertent pour préparer leurs points de vue sur les questions à l'ordre du jour du Conseil, sans nécessairement devoir se réunir physiquement.

Il est prévu que le programme des Réunions annuelles des Parties du PFBC comprenne des réunions des collèges du PFBC ainsi que la réunion du Conseil.

Pour une bonne préparation, bien vouloir trouver ci-joint la déclaration de N'Djaména

FR :

[Déclaration de Ndjamena Final.pdf](http://pfb-cbfp.org/docs/Conference%20N'Djamena%202019/Allocution%20et%20declaration/D%C3%A9claration%20de%20Ndjamena_Final.pdf) : http://pfb-cbfp.org/docs/Conference%20N'Djamena%202019/Allocution%20et%20declaration/D%C3%A9claration%20de%20Ndjamena_Final.pdf

EN : [Déclaration de Ndjamena Final EN.pdf](http://pfb-cbfp.org/docs/Conference%20N'Djamena%202019/Allocution%20et%20declaration/D%C3%A9claration%20de%20Ndjamena_Final_EN.pdf) : http://pfb-cbfp.org/docs/Conference%20N'Djamena%202019/Allocution%20et%20declaration/D%C3%A9claration%20de%20Ndjamena_Final_EN.pdf

Pour plus d'informations sur la feuille de route de la Facilitation du PFBC, veuillez suivre ce lien ci-dessous :

 [PFBC Feuille de Route 2020 2021 FRA.pdf \(151.2 Ko\)](#)

 [CBFP Roadmap 2020 2021 ENG.5](#)

Pour en savoir plus sur les structures de gouvernance du PFBC bien vouloir consulter : [Questions-Reponses-College-conseil-PFBC-FR.pdf \(75.1 Ko\)](#) / [Questions - Answers on CBFP Colleges and Council-EN](#)